

**Martyna Olivet**

## **Il y a trente ans: Soweto s'embrasait**

(Article paru dans la Tribune de Genève du 16 juin 2006)

**C'était il y a trente ans en Afrique du Sud. Le 16 juin 1976, l'image du jeune Hector Pieterse, 13 ans, tué par les balles d'un policier du régime de l'apartheid, entré dans l'histoire comme symbole du soulèvement du ghetto noir de Soweto. En une journée, la répression armée d'une manifestation pacifique de 20'000 écoliers du primaire et du secondaire fit près de 500 morts, majoritairement des mineurs. Leur crime? Afficher publiquement leur refus de l'imposition de l'Afrikaans, langue de l'opresseur blanc, dans l'enseignement secondaire. Au moment où le pays entame un mois de commémoration en l'honneur de ses jeunes martyrs, trop nombreux sont ceux pour qui les promesses des sacrifices passés ne se sont pas réalisées.**

Cet événement, d'une violence rare, marqua un tournant décisif dans la lutte contre le régime ségrégationniste sud-africain. L'annonce des tueries se propagea comme une onde de choc à travers le pays pour donner lieu à des manifestations de résistance et de colère qui s'étendirent jusqu'au début 78. Les images de Soweto firent le tour du monde, apportant un démenti flagrant à la thèse d'un «développement séparé» et harmonieux des communautés noires et blanches. Au-delà des frontières, la révolte des écoliers marqua les esprits et donna lieu à une vague de mobilisations et de condamnations du régime, tant dans la société civile qu'auprès de certains gouvernements étrangers. Quinze ans plus tard, les premières élections démocratiques libres marquaient la fin de ce régime.

Mais pour une bonne partie du monde des affaires, les violences de Soweto ne firent pas de différence. Les demandes répétées d'embargo de la part de l'ONU, qui qualifia l'apartheid de crime contre l'humanité dès les années soixante, ne modifièrent pas non plus leur comportement. Pendant de trop longues années, des entreprises étrangères continuèrent à livrer du pétrole, des armes, des véhicules et octroyèrent des prêts financiers qui contribuèrent au maintien du régime raciste.

Deux banques suisses sont particulièrement concernées: le Credit Suisse et l'UBS. Elles poursuivirent une étroite collaboration avec le gouvernement de Pretoria et les milieux financiers sud-africains. On n'en connaît pas encore l'entière portée. Et pour cause: en 2003, les recherches historiques sur les relations entre les deux pays, financées par le Fond national suisse, ont été entravées. Le Conseil fédéral a fermé les archives, peu après le début des recherches. Motif avancé: une plainte en cours aux Etats-Unis où les deux banques sont citées comme complices de violations de droits humains en Afrique du Sud. De toute évidence, le Conseil fédéral ne souhaitait pas que des faits compromettant pour les banques puissent être rendus accessibles aux défenseurs des victimes de l'apartheid.

Cependant, ce qui est connu depuis des décennies sur les «banquiers de l'apartheid» est déjà suffisamment accablant pour qu'on ne tolère pas des déclarations qui prennent une allure révisionniste. Tels ces propos récents du porte-parole du Credit Suisse à l'annonce du retour programmé de la banque en Afrique du Sud: «Le procès [aux États-Unis] était injustifié (ndlr: il n'a pas encore eu lieu) parce qu'il n'y a aucun lien entre l'injustice de l'apartheid et le monde des affaires».

C'est un fait documenté: en l'absence de la collaboration de ce «monde des affaires», les crimes de l'apartheid n'auraient pas pu se prolonger aussi longtemps. Cela ne constitue-t-il pas, de la part des entreprises concernées, une participation consciente à des crimes contre l'humanité? C'est en tout cas l'avis des avocats qui défendent les demandes en réparations, déposées devant un tribunal new-yorkais par un collectif de victimes de l'apartheid, contre les banques et entreprises étrangères qui ont maintenu leurs relations commerciales avec le gouvernement sud-africain de l'époque.

La nécessaire réhabilitation de ceux qui ont souffert et se sont sacrifiés pour la chute du régime raciste est loin d'être achevée. Des millions de personnes continuent à vivre dans une précarité persistante. Une telle réhabilitation passe tant par l'établissement de la vérité historique sur le rôle des entreprises étrangères que par la reconnaissance de leurs responsabilités. Elle passe aussi par des actes de réparation dont font partie les dédommagements matériels. C'est dans un contexte de répression constante que ces compagnies ont engrangé des bénéfices importants. Il est légitime qu'elles contribuent à redresser l'injustice et réparer les dommages rendus possibles par leurs actions, tant sur le plan individuel que communautaire.